

GRR Culture et Société en Haute - Normandie
PROJET DE RECHERCHE FEDERATIF

Les « droits à... ». Une cartographie régionale des recours aux droits au logement et à l'eau.

A IDENTIFICATION DU PROJET :

Axe : n° 2 Organisation et développement des territoires.

Titre : ***Les « droits à... ». Une cartographie régionale des recours aux droits au logement et à l'eau***

Mots- clés : Droits sociaux, territoire, juridictionnalisation, opposabilité.

Responsable : Roxana Eleta- De Filippis,

Maîtresse de conférence en sociologie (19^e section CNU), Cirtai/ UMR Cnrs 6266
Université du Havre. E-mail : r.eletadefilippis@gmail.com

L'équipe :

Notre projet fédère six laboratoires, deux écoles qui comportent une activité de recherche (IRSTEA-ENGEES et ENAH&R) et deux chercheurs appartenant à deux universités étrangères : Harvard et Oxford. Il regroupe au total 11 collaborateurs (juristes, économistes, géographes et sociologues). Le projet s'appuie sur une équipe multi-disciplinaire permettant de croiser des apports différents en sciences humaines et sociales pour prendre en compte la diversité et la complexité de ces questions d'accès aux droits sociaux. Le tableau qui suit présente les chercheurs impliqués ainsi que leur origine institutionnelle et disciplinaire.

Partenaire / partner	Nom / Name	Prénom / First name	Emploi actuel / Position	Discipline* / Field of research	Institution	Rôle/Responsabilité dans le projet / Contribution to the project
Coordinateur/responsable	ELETA- DE FILIPPIS	Roxana	MCF	Sociologie	ULH	coordinatrice
Autres membres	BOTTINI	Fabien	MCF	Droit	ULH	responsable colloque
Autres membres	BUSSI	Michel	PU	Géographie	UR	conseil scientifique
Autres membres	FREIRÉ-DIAZ	Sylviano	MCF	Géographie	UR	SIG
Autres membres	BEAUMAIS	OLIVIER	PU	Economie	UR	responsable enquête
Autres membres	NIVARD	Carole	MCF	Droit	UR	responsable outils enquête
Autres membres	CHEVALLIER	Jacques	PU	Droit	P1 ASSAS	conseil scientifique
Autres membres	TSANGA	Marie	Ingénieur de recherche	Sociologie/ Management	IRSTEA, UMR GESTE	responsable enquête
Autres membres	HELLERINGER	Geneviève	Junior research fellow	Droit	Oxford	conseil scientifique
Autres membres	PAQUETTE	Olovia	vacataire	Sociologie	Harvard	Enquête et terrain
Autres membres	LANCHEC	Rozenn	Professeur	Graphisme	Ecole d'art Havre & Rouen	Responsable cartes et site

Articulation avec d'autres programmes régionaux, nationaux et européens

Le projet s'appuiera sur les résultats obtenus lors d'une précédente recherche PE/PS dans laquelle une partie de l'équipe a été impliquée. Egalement nous comptons sur des réseaux constitués : tant en Normandie qu'en Ile-de- France, travaillant sur l'accès aux droits au logement et à l'eau. Enfin, l'enquête proposée dans le cadre du sous-projet 2 bénéficiera de l'expérience théorique et méthodologiques et matérielle de l'Université du Havre, de Rouen et de l' UMR Gestion Territoriale de l'eau et de l'environnement, IRSTEA-ENGEES de Strasbourg.

Durée du projet

Le projet durera deux ans (du 1^{er} septembre 2013 au 1^{er} septembre 2015)

B DESCRIPTIF DU PROJET

Résumé

Au croisement de la sociologie, du droit et de l'économie et en intégrant une dimension spatiale et géographique, cette recherche vise, à l'amélioration de la connaissance de la nature et de l'accès aux droits au logement opposable et à l'eau.

Nous proposons de réaliser, d'analyser et diffuser une nouvelle couche d'information : celle d'une enquête sur le droit au logement et à l'eau. Et, d'exploiter les données comparées des recours à la justice pour mieux saisir les convergences, les divergences et l'effectivité de ces dispositifs dans deux départements : la Seine-Maritime et la Seine Saint-Denis, premier département français touché par la pauvreté et les coupures

urbaines.

Cette recherche pluridisciplinaire présente plusieurs intérêts en termes scientifiques.

En premier lieu, un tel niveau d'information fera progresser les cadres d'analyse concernant la qualification tant juridique qu'économique des biens tels que le logement et l'eau. D'un point de vue politique et social la question est de savoir si la judiciarisation de la politique du logement et de l'eau implique une nouvelle modalité de l'action publique pour les populations vulnérables, incompatible avec la réalisation des droits fondamentaux.

Ensuite, notre objectif est de mettre à disposition de la communauté scientifique nos résultats qui pourront servir pour des recherches sur les inégalités géographiques d'accès aux droits. Enfin, cette recherche aura elle-même une utilité politico-administrative puisqu'elle rendra plus aisée pour les pouvoirs publics et les acteurs associatifs les décisions en matière d'accès aux droits fondamentaux.

Problématique

L'une des conséquences du tournant néo libéral des années 80 en Europe a été la juridisation des politiques publiques. Cette tendance s'impose dans de nombreux textes fondamentaux (comme le droit au logement opposable, le droit à l'eau et le droit à un environnement sain), formant les contreforts d'un processus de modernisation des politiques sociales (Weller, 1998), et publiques (Chevallier, 2011) basé sur l'idée du « citoyen qui fait valoir ses droits » (Lipsky, 1980), par le biais de l'activation.

Ainsi, inspirée du Homelessness *Scotland* Act de 2003 et inscrite dans le sillage de la LOLF, la Loi sur le Droit au Logement Opposable (DALO) substitue une obligation de moyens à une obligation de résultat. Depuis le 1er janvier 2008, la Loi ouvre aux personnes sans logement ou mal-logées la possibilité de saisir le juge administratif pour obtenir un logement ou un hébergement adapté. Ce recours contentieux suppose néanmoins l'inefficacité d'un recours amiable préalable obligatoire auprès de commissions de médiation départementales, dont le rôle est de se prononcer, selon les critères définis par la Loi, sur la « priorité » de l'attribution d'un logement ou d'un hébergement. Il s'agit d'un droit « querlable » fondé sur un recours individuel à la justice administrative ; seules sont examinées les demandes formulées par des requérants qui se procurent et remplissent un formulaire long et complexe, et fournissent les nombreuses preuves et documents administratifs nécessaires à l'instruction de leur dossier (R Eleta- De Filippis, 2011).

La reconnaissance officielle du droit à l'eau, quant à elle, a été un processus long et sa transcription juridique et pratique difficile. Dans l'observation générale n° 15 qui définit le

droit à l'eau (2003), le Comité onusien des droits économiques, sociaux et culturels (CODESC) énonce que « l'eau est une ressource naturelle limitée et un bien public; elle est essentielle à la vie et à la santé. Le droit à l'eau est indispensable pour mener une vie digne. Il est une condition préalable à la réalisation des autres droits de l'homme. » La traduction juridique de ce droit humain à l'eau est récente en France (à partir de 2002) et sa construction qui reste inaboutie, se fonde en premier lieu sur des mesures curatives, dont l'inefficacité et les limites ont été dénoncées (rapport de l'IGAS et de l'IGE, 2001, Tsanga T, Le Palabe, 2007, Smets, 2008), et de réparation partielle et ponctuelle des problèmes d'accès à l'eau prises en charge par le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), chef de file de la politique sociale départementale de maintien aux services publics essentiels (logement, eau, énergie et téléphone). Pour autant, cette appréhension supra-territoriale de la mise en œuvre de la composante curative du droit à l'eau se heurte à la perception locale du service public d'eau dont le territoire d'intervention se différencie de celui du FSL amenant les acteurs à privilégier un recours aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) locaux. L'autre volet du droit humain à l'eau est de nature préventive et s'appuie sur des dispositions tarifaires nouvelles à visée sociale dont la portée juridique est toujours en discussion. Toutefois, dans le contexte idéologique du modèle de l'accès marchand à l'eau qui s'est propagé les trois dernières décennies avec la diffusion du PPP (partenariat public privé), le principe concurrent de recouvrement des coûts par le prix, qui est adjoint au contenu normatif du droit à l'eau a engendré une contrepartie pour les bénéficiaires potentiels : le devoir moral de payer sa facture d'eau quelque soit la mesure sociale, auquel se rajoute une exigence de nature comportementale fondée sur le principe de responsabilité éco-citoyenne (M. Tsanga, 2012). La proposition de loi sur la transaction vers un système énergétique sobre, la tarification de l'eau et des éoliennes, en deuxième lecture au Sénat depuis le 18 janvier 2013, comprend des dispositions (article 13 et 14) visant à rendre possible l'instauration d'une tarification sociale de l'eau. Celle-ci est présentée notamment dans les travaux de l'Académie de l'eau, comme moyen de rendre effectif le droit d'accès à l'eau pour les plus démunis (H. Smets, 2012). Le principe repose sur la mise en place d'une tarification progressive, dont les tranches seraient modulées selon la situation sociale des ménages.

La base conventionnelle et l'application concrète de ces droits humains fondamentaux interpelle :

D'abord, se pose la question de la qualification de ces droits et de ces biens. Comment rendre compatibles l'universalisation d'un droit fondamental par le biais d'un droit de créance ? Comment, dans cette nouvelle configuration, interpréter le rôle du juge ? La justiciabilité des droits sociaux peut apparaître de prime abord comme une avancée importante dans la mesure où elle leur est généralement déniée (contrairement aux droits civils et politiques). Traditionnellement formulés sous la forme de principes ou d'objectifs, les droits sociaux n'apparaissent que peu contraignants en termes juridiques. Dans ce cadre, la possibilité pour un individu d'exiger une action, une obligation positive

de l'Etat augmente leur effectivité. D'un autre côté, on peut se questionner sur l'efficacité d'une telle juridictionnalisation de ces droits. D'une part, les personnes les plus susceptibles d'en bénéficier, les personnes vulnérables voient leur accès à la justice entravée (des actions collectives ou des recours ouverts aux associations ou ONG pourraient constituer des voies intéressantes à cet égard). D'autre part, la décision individuelle obtenue par voie judiciaire ne semble pas la plus adéquate pour la réalisation de droits nécessitant l'adoption de politiques publiques générales (C. Nivard, 2012 et 2013).

Ensuite, se pose la question de la durabilité du modèle socio-économique de fourniture de services essentiels. A titre d'exemple, il suffit de souligner le paradoxe du modèle économique de gestion de l'eau. Il repose (dans un contexte de baisse des usages en eau des consommateurs industriels et domestiques et de l'inacceptabilité sociale et politique des hausses du prix de l'eau) sur les volumes d'eau consommés et le prix. Comment concilier alors, une hausse de prix avec, le devoir moral de payer sa facture et d'économiser l'eau imposé aux populations pauvres ?

Enfin, se pose la question du modèle d'action publique qui découle de l'application concrète de ces droits. L'idée de donner aux départements le pouvoir d'octroyer un droit en échange d'une contrepartie est une idée d'inspiration anglo-saxonne qui a fait du chemin en France.

La justification de ces deux principes : l'émergence d'un « département-providence » et la « contrepartie » constamment demandé aux ayant-droits, relèvent d'une argumentation bien connue : efficacité, proximité, lutte contre l'assistanat, nécessité de responsabiliser, émancipation de la personne, prise en charge par la personne aidée de son insertion sociale et locale.

Cette idée de contrepartie qui sollicite les capacités des personnes en les ancrant dans un territoire local, est-elle compatible avec la notion de droit humain fondamental ?

Descriptif de chaque sous-projet

Le projet de recherche vise à approfondir les perspectives ouvertes à partir des trois directions suivantes :

Chantier 1

Une première direction vise à mettre en place une réflexion théorique sur la qualification des droits au logement et à l'eau du point de vue juridique, économique et social. Il s'agit aussi de comprendre et d'identifier les modèles de gestion territoriale à l'œuvre dans le domaine de l'action sociale.

Sur ce plan, le projet visera, dans un contexte caractérisé par un intérêt accru des chercheurs et des acteurs de terrain sur les questions de l'accès aux droits sociaux, à valoriser les travaux engagés autour d'un colloque.

Tâches envisagées : Une journée d'étude, un colloque, et la publication des actes du colloque.

Responsable : Fabien Bottini

Conseil scientifique : Jacques Chevallier Professeur de droit public.

Chantier 2

Une seconde direction est l'élargissement du travail de recherche empirique sur l'accès aux droits sociaux à travers l'étude comparative de recours au droit dans deux régions : Seine-Maritime et Seine-St-Denis où les problèmes de pauvreté et de précarité sont très importants. Il s'agit de mettre en place deux enquêtes de terrain, l'une quantitative, la seconde qualitative visant à comprendre les facteurs d'accessibilité aux droits et à mettre en évidence les liens entre territoire et accès aux droits sociaux. La première enquête de terrain se fera auprès d'un échantillon représentatif de la population (300 individus sur le territoire étudié), dont les caractéristiques sociodémographiques seront récoltées en détail. Le point principal sera ici d'identifier les déterminants, au niveau des ménages interrogés, du recours aux droits au logement et à l'eau. En particulier, le contexte économique sera ici abordé clairement, au travers de variables telle que la composition du ménage, le revenu ou encore le niveau d'éducation, les charges de logements, la facture d'eau, etc. Le recours à la méthodologie des expériences de choix (choice experiment) permettra de révéler les préférences des individus enquêtés concernant le droit d'accès au logement et à l'eau. La méthodologie d'expérience de choix consiste à faire raisonner les individus sur des scénarios d'évolution de politique publique (ici le droit d'accès au logement et à l'eau) sous forme de cases de choix comportant plusieurs attributs parmi lesquelles ils doivent choisir leur option préférée (Beaumais et al., 2012).

La 2^{ème} enquête de nature qualitative se fera sur un échantillon plus réduit (une cinquantaine d'individus) et explorera la trajectoire des bénéficiaires du droit au logement et du droit à l'eau entre l'avant recours au droit et l'après recours au droit. Il s'agira d'identifier les obstacles et les facteurs facilitant l'accès aux droits, de les hiérarchiser et d'évaluer la réponse apportée par ces droits queriables à la demande sociale de droits des populations éligibles.

Nous mènerons pour ce faire une enquête en face à face. Nous mobiliserons les techniques d'analyse de contenu et le matériau d'enquête sera exploité à l'aide du logiciel N- Vivo.

Travaux envisagés : élaboration d'un questionnaire, test, passation, analyse. Rapport et publication collective dans une revue à comité de lecture.

Responsable : Olivier Beaumais, Professeur d'économie et Carole Nivard, MCF Droit pour l'enquête quantitative ;

Marie Tsanga et Carole Nivard pour l'enquête qualitative.

Chantier 3

Après s'être interrogé sur les dynamiques et le sens des dispositifs de droit au logement opposable et du droit à l'eau, il convient de se pencher sur les inégalités d'accès aux dispositifs juridiques selon les départements. Qui saisi la justice ? Quelles sont les couches de populations les plus vulnérables ? Comment favoriser leur accès aux droits ? Comment les territoires peuvent-ils être en mesure d'anticiper, de se préparer et de réagir au risque de sans-abrisme et aux besoins en eau associés (bornes-fontaines publiques gratuites, douches et toilettes gratuites...) ? Quelle est l'aire d'action et d'organisation institutionnelle de territoires pertinente ? Quelle aire d'impact considérer et quelle aire de réaction favoriser ? Notre objectif est de mettre en concordance les données disponibles sur les saisines pour les analyser et les diffuser le plus largement possible à l'aide d'un système d'information géographique.

L'originalité de notre projet consiste dans la possibilité d'utiliser ces bases de données pour constituer un système d'information géographique (SIG) permettant d'organiser et de présenter nos données socio-juridiques spatialement référencées, ainsi que de produire des plans et des cartes.

Atout : Nous disposons au sein de l'UMR-IDEES d'une maîtrise des outils SIG que nous souhaitons mettre à disposition de la région.

Dans cette perspective l'idée est aussi de mettre en ligne différentes cartographies concernant l'accessibilité des droits au logement et à l'eau sur les territoires. Ces cartes d'accessibilité aux droits sont destinées à l'usage du grand public.

Travaux envisagés : collecte de données, SIG, cartes. Site.

Responsable : Sylviano Freré-Dias : MCF géographie

Etat de l'art

Une première vague de travaux descriptifs sur le droit à l'eau et au logement opposable s'attache à l'analyse de l'objet juridique (Mullen, 2005-2006 ; Bernard, 2008 ; Coutant-

Lapalus, 2007 Gerbeau D., 2008 Graeffly, 2007 Moneger, 2007 ; Quilichini 2007, Smets 202; Zalewski 2007).

A la suite des rapports du Conseil d'Etat de 2009 (sur le droit au logement) et de 2010 (sur le droit à l'eau), les juristes français s'interrogent sur la portée de ces droits sociaux. Gardin et Moreau (2012) s'intéressent aux justices et injustices environnementales.

Concernant le logement, le Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH, 2009) dirigé par Yves Jégouzo, a étudié dans huit départements de France (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Nord, Paris, Rhône, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne) les pratiques DALO : de la saisine et l'instruction des recours (Wolff et Deffairi). En passant par les modalités d'instruction et l'influence sur le processus décisionnel (Biouy, Fallon) jusqu'au contentieux (Foulquier).

Ce travail est remarquable et reste une référence en la matière. L'équipe GRIDAUH montre que la juridiction de la responsabilité de l'Etat n'implique pas nécessairement la judiciarisation de l'action publique en faveur du logement des ménages. De la même manière Henri Smets souligne que malgré la mise en place d'un droit de l'eau pour tous, plusieurs dizaines de milliers de ménages vivent dans des conditions indignes avec un accès très limité à l'eau et à l'assainissement.

En parallèle d'autres travaux vont se concentrer sur l'étude des acteurs juridiques. En première ligne l'Etat (Jegouzod, 2009) mais aussi les juges (Nguyen-Duy, 2009) ou encore les personnes susceptibles de faire valoir un droit au logement opposable (Durand, 2010) au l'accès au droit à l'eau (Gleick, 1998 ; Pautard, 2012).

Du fait que le droit au logement opposable et à l'eau peinent à entrer en jeu, certains auteurs s'interrogent sur les textes de mise en œuvre qui se révèlent pour certains, discriminatoires, comme le dénonce la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

Une deuxième vague de travaux plus sociologiques tente de répondre aux questions d'éligibilité aux droits sociaux et aux obligations de résultats : autrement dit l'on se demande comment l'Etat, dans un système en partie décentralisé, s'y prend pour répondre à ses obligations (Brunet et Leplaideur, 2007 ; Robert, 2008, Tsanga, 2012). Les écarts entre l'offre et la demande sont tels qu'il est possible même de soupçonner l'autorité publique d'avoir eu recours à l'opposabilité pour des raisons idéologiques : par exemple DALO n'ayant eu d'autre fonction que politique. La plupart de ces travaux vont émettre des réserves quant à l'effectivité des droits sociaux (Brouant, 2008 Sermet, 2008, Eleta- De Filippis, 2011). Ces travaux sont importants car ils montrent que l'effectivité ne met plus seulement en jeu l'adéquation ou le décalage entre les conduites prescrites et les pratiques réelles. L'effectivité a pénétré au cœur du droit lui-même, elle s'est transformée en règle (Chevallier, 2010, Roman, 2010). L'objectif est de l'orienter vers une approche pragmatique. Cependant le souci d'effectivité est susceptible de conduire à remettre en cause la cohérence de certains pans du droit.

Plus proches de la théorie du droit et de la sociologie du droit notre projet de recherche vise l'analyse critique de l'accès aux droits sociaux et les conséquences du bousclement du cadre juridique et administratif des politiques du logement (Millard, 2010) et de l'eau, plus largement, des politiques publiques (Eleta - De Filippis, 2009). Dans un contexte de crise, il s'agit pour nous d'approcher ces droits d'un point de vue théorique, en ce que la formulation retenue révèlerait - ou non - une meilleure ou tout au moins une autre forme disponible pour la protection pratique des droits affirmés.

Bibliographie générale

BALLET et al., (2011), « La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence », *Mondes en développement*, 2011/4 n°156, p. 89-110.

BARBIER H., *La liberté de prendre des risques*, sous la direction de Jacques MESTRE, PUAM 2011

BECK U, *La société du risque*, 1986, Flammarion, 2008 ;

BERNARD P., & Castonguay J., (2010), « Focus - La cohésion sociale : de l'État social à l'État d'investissement social », *Informations sociales*, 2010/1 n° 157, p. 44-47.

BOURDIN A., « La modernité du risque », *in dossier spécial « Faut-il une sociologie du risque ? »*, *Cah. int. de soc.* 2003 ;

BRESSON M., (2010), *Sociologie de la précarité*, Armand Colin, 2è édition, 123 p

BYK Ch., « Le monde du droit face aux sciences de la vie - société du risque, droit et démocratie », *JCP G* 2002 ;

CHEVALLIER J., *Le service public* ,9e éd., PUF, Coll. Que sais-je, 2012;

CHEVALLIER J., *L'État*, 2e éd., Dalloz, Coll. Connaissance du droit, 2011;

CHEVALLIER J., *L'État post-moderne*, 3e éd., LGDJ, Coll. Droit et société, 2008 ;

CHEVALLIER J., *Science administrative*, 4e éd., PUF, Coll. Thémis, 2007 ;

EDELMAN B., « La dignité de la personne humaine, un concept nouveau », *D.* 1997, p. 185 et s.

DE MUNCK J., (2008), « Qu'est-ce qu'une capacité ? » in *La liberté au prisme des capacités*, Armatya Sen au-delà du libéralisme, Editions de l'EHESS, pp 21-49

GODARD O., HENRY CL., LAGADEC P. et MICHEL-KERJAN E., *Traité des nouveaux risques*, Gallimard, 2002.M.-A. Frison-Roche, Th. Revet, Dalloz, 13ème éd., 2007, p. 173 et s.

JEGOUZO Y. et LOLOUM F., « La portée juridique de la Charte de l'environnement », *Dr. adm.* 2004,

LAGADEC P., *La civilisation du risque*, Ed. du Seuil, 1981 ;

LAUDE, MATHIEU et TABUTEAU D., *Droit de la santé*, PUF, 2009 ;

LUHMAN N., *Risk, a sociological theory*, 1993, New York, Aldine De Gruyter.

MATHIEU B., « Observations sur la portée normative de la Charte de l'environnement », *Cah. Cons. const.* 2003, n° 15, p. 148 et s. ;

MESTRE J. , « Avant-propos », *in Le droit face à l'exigence contemporaine de sécurité, Actes du colloque de la Faculté de droit d'Aix-Marseille (11-12 mai 2000)*,

PUAM, 2000, NOICILLE Ch., *Le bon gouvernement des risques*, PUF, 2008, spéc. p. 1 et s. ;

PERETTI- WATTEL P., *La société du risque*, Ed. La découverte, 2001 ;

PERETTI- WATTEL P., *Sociologie du risque*, Armand colin, 2003 ;

TREBULLE F.-G., « Du droit de l'homme à un environnement sain », *Environnement* 2005, com. 29

ROMAN D., (2010), "Droits des pauvres, pauvres droits ?, Recherches sur la justiciabilité des

droits sociaux, Note de Synthèse, Centre de recherche sur les droits fondamentaux, 13 p.
SEN A., 2004, « Eléments d'une théorie des droits humains », in La liberté au prisme des capacités, Armatya Sen au-delà du libéralisme, Editions de l'EHESS, pp 139-183, (traduit de l'américain par J. de Munck).

DALO

BERNARD N., « Le droit au logement opposable vu de l'étranger : poudre aux yeux ou avancée décisive ? », RDP, 1 mai 2008, n° 3, p. 833

BOCCADORO N., « Le droit au logement : Un droit fondamental ? », in Droits fondamentaux et droit social, Antoine Lyon-Caen et Pascal Lokiec, Actes, 2004, pp. 91-116

BROUANT J.-P., « Un droit au logement vraiment opposable ? », AJDA 2008, p. 506.

COHET-CORDEY F., « Le droit au logement et le droit de propriété sont-ils inconciliables ? », AJDI 1998, p. 598.

COUTANT-LAPALUS C., « Vers une effectivité du droit au logement opposable », Loyers et copropriété, décembre 2007, p. 6.

DOUTRELINE P., "Genèse du droit au logement opposable ». Informations sociales, 2010/1 n° 157, p. 104-112

DEYGAS S., « Droit au logement opposable : la procédure contentieuse au secours des mal logés », Procédures, n°3, mars 2009, p. 3

DUPERE O. "Dignité de la personne humaine et logement décent", Working Paper

ELETA- DE FILIPPIS R., La mise en oeuvre du droit au logement opposable : une observation de terrain. *Revue de droit sanitaire et social (RDSS)*, N.5 Septembre-octobre 2011

FAIVRE C., « Le droit au logement risque-t-il d'aggraver la ghettoïsation ? », AJDA 2008, p. 120

GAY Laurence, « La possibilité de disposer d'un logement. Entre normes constitutionnelles et normes européennes », Revue de droit sanitaire et social, 2006, p. 395

GERBEAU D., « Contre toute attente, le Dalo tarde à se faire connaître », La gazette des communes, 9 juin 2008, pp. 10-11

GRAEFFLY R., « Aspects administratifs de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale » », DA n° 7, juillet 2007, pp. 13-17.

JEGOUZO Y., « La loi du 25 mars 2009 sur le logement et la réaffirmation du rôle de l'Etat », AJDA 2009, p. 1282LAFORE Robert, « L'accès à un logement », Revue de droit sanitaire et social, 1999, pp. 283-304.

JOIRON B., « La possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle », AJDA 1995, p. 455.

LAFORE R., « Du « droit du logement » au « droit au logement » : La recomposition de l'action publique », Revue de droit sanitaire et social, 2006, p. 407.

MATHIEU B. et MONNIER S., « Le droit au logement : un droit subjectif? », in Logement et famille : des droits en question, M. Barré-Pépin, C. Coutant-Lapalus (sd.), Paris, Dalloz, 2005, p. 19

MILLIARD Eric, Le droit au logement opposable, réflexions théoriques et critiques, in Mélanges Francois Julien-Le Ferrier,

MONEGER J., « Regards sur le projet de loi relatif au droit au logement opposable au logement », JCP G, n° 4, janvier 2007, p. 3.

MULLEN T., *Monitoring the Impact of the Housing (Scotland) Act 2001: Report of Stage*

1(Social Justice Committee, 3rd Report, 2002) 94 pp (Scottish Parliament Paper 531) (with S Fitzpatrick, K Kennedy & K Kintrea)

MULLEN T., *Monitoring the Impact of the Housing (Scotland) Act 2001: Report of Stages 2 and 3, 7th Report, 2002* 87 pp (Scottish Parliament Paper 658)

MULLEN T., et al (1999) 'Rights and Security in Housing: the repossession process in the social rented sector' Modern Law Review, 62 (1). pp. 11-31. ISSN 0026-7961

NGUYEN-DUY P., « Droit au logement opposable, acte II. Application du recours juridictionnel institué par la loi DALO : modalités, limites... et avancées », AJDA 2009, p. 514

PIASTRA R., « Observations sur le droit au logement opposable », Dalloz 2007, p. 809.

QUILICHINI P., « Le droit au logement opposable », AJDI 2007, p. 364.

ROMAN D., "Les sans-abri et l'ordre public", Revue de droit sanitaire et social, 2007, n° 6, pp.952-964

ROUVILLOIS F., "Faut-il s'opposer aux droits opposables ?", Document de travail de la Fondation pour l'innovation politique, Février 2007, 15 p.

SAINT-JAMES V., « Faut-il désespérer du droit au logement ? », JCP A n°1, 7 janvier 2008, p. 31

SALES Eric, "Droit constitutionnel et droit social. La dualité du « droit au logement opposable »", RFDC, 2009, n° 79, pp. 601-620

SERMET Laurent, "Faut-il désormais parler de DALIO, droit au logement inopposable ? ", AJDA, 2008, p. 1401

WOLMARK Cyril, « L'opposabilité du droit au logement », Rec. Dalloz 2008, n°2, p. 104

ZALEWSKI Vivien, « Un droit au logement opposable ou un droit au logement effectif », Revue Lamy Droit immobilier, n° 144, mars 2007, p. 1.

ZITOUNI Françoise, « Le droit au logement des personnes défavorisées, nouveau droit social ? » in M. Segaud, C. Bonvalet et J. Brun (dir.), Logement et habitat, l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1998, pp. 248-255.

ZITOUNI Françoise, « Pour un droit au logement au service du droit au logement », A propos du rapport annuel 2009 du Conseil d'Etat « Droit au logement, droit du logement », JCP A n°44, 26 octobre 2009, p. 42.

ZITOUNI Françoise, « La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion : vers un nouvel ordre urbain », RD imm. 2009, p. 328.

ZITOUNI Françoise., « DALO : le Conseil d'Etat et l'étendue du pouvoir décisionnel des commissions de médiation », JCP A, n°48, 23 novembre 2009, p. 24

Eau

BEAMMAIS O., CASABIANCA A. PIERI X., PRUNETTI D., (2012) « Improving Solid Waste Management in the Island of Beauty (Corsica) : A rang-Ordered Logit Approach Observed Heterogenous Ranking Capabilities ». Environment and Natural Resources Management in Developing and Transition Economies CERDI, Clermont Ferrand, France

Comité des droits économiques, sociaux et culturels, (2003), « Observation générale n°15 sur le droit à l'eau », E/C.12/2002/11, adoptée le 20 janvier 2003.

DALY H. (1996) Beyond Growth: the Economics of Sustainable Development, Boston, Beacon Press.

Department for Environment, food and rural affairs (2012), Company Social Tariffs: Guidance to water and sewerage undertakers and the Water Services Regulation Authority under Section 44 of the Flood and Water Management Act 2010, June 2012, 10 p.

Département de l'information des Nations Unies (2003), Lettre d'information générale « Année internationale de l'eau douce, DPI /2293 F, 2 p.

Destremeau B.,(2011), « S'abriter et s'activer », SociologieS [En ligne], Théories et recherches. URL :

<http://sociologies.revues.org/3526>

Gleick P., (1998), The human right to water, Water Policy, 1, pp 487-503

Gleick P., (1996), Basic water requirements for human activities : meeting basic needs, Water International, 21, pp 83-92

GLOBAL 2000, SERI, les Amis de la Terre Europe (2011) : « Surconsommation, une menace sur l'eau », 36 p. http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/11_g2_ressourcenreport-fr.pdf

Laigle L., (2012), « Conceptions de la durabilité et conduites de l'action collective, Analyse critique et rétrospective illustrée par les cas de Vancouver, Stockholm et Lisbonne», Actes du colloque Sociologie des approches critiques du développement et la ville durables, 1er et 2 février 2012, Paris, 9p

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Logement et des Transports, (2011) : « Accès à l'eau et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous », Rapport de mission sur la mise en œuvre de l'article 1er de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, Conseil Général de l'Environnement et du développement Durable, 33 p.

Ogien A., (2008), « Arithmétique de la liberté, La mesure des capacités et ses paradoxes » in La liberté au prisme des capacités, Armatya Sen au-delà du libéralisme, Editions de l'EHESS, pp 81-111.

Organisation Mondiale de la Santé (WHO, 2003), The right to water, Health and human rights publication series; no. 3., 44 p.

19Pautard E.,(2012), « L'impératif pédagogique dans la rhétorique politique. Le cas des politiques environnementales », Actes du colloque Sociologie des approches critiques du développement et la ville durables, 1er et 2 février 2012, Paris, 9 p.

Poquet G., Maresca B., (2006) : «La consommation d'eau baisse dans les grandes villes européennes», Consommation et Modes de vie, n° 192, CREDOC, 4 p

ROBINSON J. (2004), "Squaring the Circle ? Some Thoughts on the Idea of Sustainable Development", Ecological Economics, vol. 48, 369-384.

Tsanga Tabi M. (2009) : « Les services publics d'eau face à la vulnérabilité sociale des populations : vers un nouveau modèle de management des services publics essentiels ? », FLUX, Cahiers Scientifiques Internationaux Réseaux et Territoires, n°2-3 pp.94-109.

Tsanga Tabi M. (2011) : "L'irruption du social dans le management des réseaux d'eau : organisation de la solidarité et nouvelles frontières du service public d'eau" in Des tuyaux et des hommes. Les réseaux d'eau en France, sous la direction de Bouleau, G. et Guérin-Schneider, L.,Quae-NSS Dialogues, pp135-152.

Tsanga Tabi M. et Gremmel J. (2012), Le débordement du social dans l'univers des services publics essentiels et nouvelles formes de solidarité : réflexions autour du droit à l'eau et sa mise en œuvre, Working Papers du RT 6 Politiques sociales, protection sociale et solidarités, Association Française de Sociologie.

Mal- Logement

BENARD V., *Le Logement : crise publique, remèdes privés*, Romillat, 2007 ;

CONFAVREX J. et LINDGAARD J. (dir.), *La France Invisible*, Editions La Découverte, 2006 ;
GREPINET P., *La crise du logement. Des chiffres pour comprendre, des pistes pour agir*,
L' Harmattan, coll. Questions contemporaines, 2006, 200 p.,
HAZLITT HENRY, *L'économie politique en une leçon*, édition de 1979, chap. 18 : Les résultats du
contrôle des loyers
JULIENNE Ch. *Logement, solutions pour une crise fabriquée*, 2006, Paris, Les Belles Lettres, 332
p.,
SEGAUD ET ALI., *Logement et habitat : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1998.

Justice Spatiale

BRAWLEY Lisa., « La Pratique de la Justice Spatiale en Crise », *Justice spatiale* n° 01,
septembre 2009
BRET B. « L'universalisme rawlsien confronté à la diversité du réel », *Justice spatiale* n° 01,
septembre 2009
DIKEÇ M., « L'espace, le politique et l'injustice », *Justice spatiale*, n° 01, septembre 2009
FAINSTEIN S., « Justice spatiale et aménagement urbain », *Justice spatiale* n° 01, septembre
2009
HARVEY D., *Social Justice and the City*, London, Edward Arnold. 1973,
HARVEY D., *Social justice, Postmodernism and the City*, *International Journal of Urban and
Regional Research*, 16, 4, pp. 588-601. 1992
LEFEBVRE H., *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968
LEFEBVRE H., *Espace et politique*, Paris, Anthropos, 1972
MARCUSE P., « La justice spatiale : à la fois résultante et cause de l'injustice sociale », *Justice
spatiale* n° 01, septembre 2009
NIVARD C., *La justiciabilité des droits sociaux. Etude de droit conventionnel européen*,
Bruylant, 2012, 807 p.
PIRIE G., *On Spatial Justice, Environment and planning*, A 15, pp. 465-473, 1983
RAWLS J., *A Theory of Justice*, Cambridge, Harvard University Press, 1971. Traduction
française : *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987
REYNAUD A., *Société, espace et justice*, Paris, PUF, 1981 SMETS H., *Les nouveaux tarifs pour
l'eau potable*, Académie de l'Eaux, 2012
SMITH D. M., *Geography and Social Justice*, Oxford, Blackwell, 1994
SOJA E. W., « La ville et la justice spatiale », *Justice spatiale*, n° 01, septembre 2009
SOJA E.W., *Postmetropolis, Critical Studies of Cities and Regions*, Oxford, Blackwell 2000
W. SOJA E.W., *Seeking Spatial Justice*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010
YOUNG I. M., *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990
YOUNG I. M., *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000

Textes

Dossier législatif sur le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre
l'exclusion
Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses

mesures en faveur de la cohésion sociale (J.O du 6 mars 2007)

Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (J.O. du 27 mars 2009)

Décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 instituant le comité de suivi de la mise en oeuvre du droit au logement opposable (J.O du 6 mars 2007) modifié par le Décret n°2008-567 du 18 juin 2008 (J.O. du 19 juin 2008)

Décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution de logements sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation (J.O. du 29 novembre 2007)

Décret n° 2008-908 du 8 septembre 2008 relatif aux conditions de permanence de la résidence des bénéficiaires du droit à un logement décent et indépendant et modifiant le code de la construction et de l'habitation (J.O. du 10 septembre 2008)

Décret n° 2008-1227 du 27 novembre 2008 relatif au contentieux du droit au logement opposable (J.O. du 28 novembre 2008) modifié par le décret n° 2009-400 du 10 avril 2009 modifiant le code de la construction et de l'habitation (J.O. du 12 avril 2009)

Rapports et documents

Document de la Plate-forme pour le droit au logement opposable. Rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées:

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054004453/0000.pdf>

Rapport 2011 sur l'état du mal logement en France, réalisé par la Fondation Abbé Pierre

http://www.fondation-abbe-pierre.fr/publications.php?filtre=publication_rml

Petit précis évolutif d'interprétation jurisprudentielle du droit au logement opposable (DALO), réalisé par la Fondation Abbé Pierre (juin 2009)

Droit au logement opposable, DGALN (septembre 2009)

Droit au logement opposable : répétition générale et derniers réglages, Rapport d'information de Philippe DALLIER, réalisé au nom de la Commission des finances, 2008-2009, n° 92, 12 novembre 2008

Comité de suivi de la mise en oeuvre du droit au logement opposable : 2ème rapport annuel (2011),

BOUCHET Paul, SAINTE MARIE Hélène, CLAUTEAUX Rodolphe, CHOUTET Martin, "Faciliter les démarches des personnes relevant du droit au logement opposable. Propositions pour l'année 2009", édité par le Ministère du logement

"Le rôle du logement dans les parcours d'exclusion liée au logement", Rapport européen 2008 de la Fédération européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA)

"L'exclusion liée au logement et la qualité des services sociaux: le débat sur la normalisation", Rapport présenté à l'été 2009 par la Fédération européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA)

MARPSAT Maryse, "Les définitions des sans-domicile en Europe : convergences et divergences", Site de l'ONPES

Rapport du Conseil d'Etat 2009, Droit au logement, droit du logement

Rapport du conseil d'Etat 2010, L'eau et son droit.

Rapports sur le Homeless Scotland Act 2003:

www.scotland.gov.uk/publications/2005/04/05144752/47581 et
<http://scotland.shelter.org.uk>. Discours ministériel sur l'état du logement opposable en Ecosse: www.scotland.gov.uk/library5/development/hfsphp-00.asp
www.scsh.co.uk/publications/Is%20Anyone%20Home%20-%20Final.pdf www.fapil.net: Marc Uhry Ecosse : The Homelessness etc. (Scotland) Act 2003 Alpil 2004, HYPERLINK "mailto:alpil@globenet.org" alpil@globenet.org

Documents plus anciens :

Rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (octobre 2006) note de synthèse

Séminaire relatif au droit au logement, ENA, Séminaire de la promotion "Simone Veil " (2004-2006)

Gestion du projet

Principales responsabilités et tâches affectées aux membres de l'équipe :

Porteur (e) du projet : Roxana Eleta- De Filippis

Coordonnateur enquête : Olivier Beaumais / Carole Nivard / Marie Tsanga

Coordonnateur SIG : Sylviano Freiré-Diaz/ M. Bussi

Coordonnateur colloque : Jacques Chevallier/ F. Bottini

Comité de pilotage :

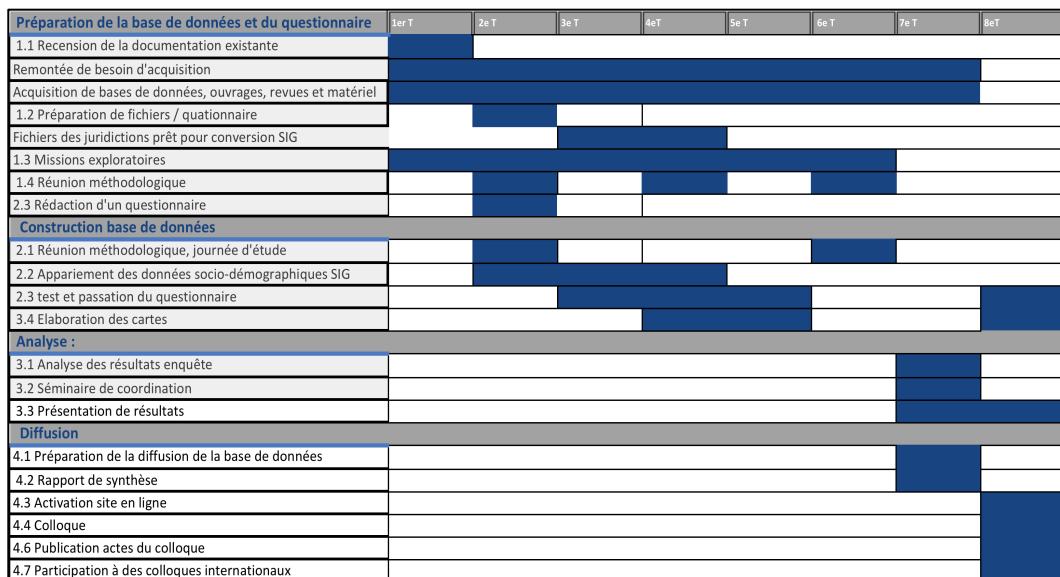
Local : Roxana Eleta- De Filippis

Plénier : Jacques Chevallier/ Michel Bussi / Geneviève Hellinger

Durée et calendrier du projet

P

rogramme sur deux ans :



NB : Le colloque organisé ainsi que le publication des actes du colloque seront réalisé grâce au soutien financier de différents partenaires dont l'université du Havre et l'UMR IDEES.

Résultats attendus

Au terme des vingt-quatre mois de projet, les résultats suivants sont attendus :

- La constitution d'une base de données et l'élaboration de cartes,
- La création d'un site internet visant à présenter les résultats de cette étude
- Consolider et élargir les liens scientifiques établis avec les universités nationales et étrangères notamment avec les universités d'Oxford et d'Harvard, ce qui est un aspect essentiel pour aboutir à une reconnaissance de projets de recherche régionaux et pour la préparation de réponses à des appels à projets ANR et européens.
- La rédaction d'un rapport final

Valorisation envisagée

Les résultats seront valorisés par trois canaux : colloque, publications en particulier dans les revues nationales et internationales référencé par l'AERES et les sections du CNRS concernées (économie, sociologie, droit et géographie) et mise en ligne des cartes de recours aux droits selon les territoires avec un souci de fort impact auprès d'un large public. Pour répondre à cet objectif, les chercheurs s'appuieront sur les acquis liés à un partenariat avec le *Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées*, mais aussi sur la réalisation de productions et de manifestations autour de ce thème menées en collaboration avec la *DIRVED*.

Les partenariats établis avec les FSL (Fonds de Solidarité Logement), chef de file des politiques de droit à l'eau au niveau départemental, ainsi qu'avec les CCAS locaux (Centre Communaux d'Action Sociale), nous serviront de support pour valoriser ces cartes d'accessibilité aux droits sociaux.

Budget prévisionnel

Missions	Coût
Gouvernance Réunions du comité de pilotage et du comité scientifique	4000 euros
Valorisation Participation à un ensemble de colloques et journées d'études nationales et internationales (déplacement, hébergement, inscription)	8000 euros
Total	12 000 euros

Prestations	Coût
Elaboration du site Internet	3000 euros
Total	3000 euros

Frais de personnel - Vacations	Coût
Réalisation d'entretiens et retranscription par des étudiants de Master en dehors de tout parcours de formation et dans la limite de deux mois par vacataire et par an. (Soit environ 150 heures de vacation pour des étudiants de Master)	2500 Euros
Total	2500 Euros

Fonctionnement	Coût
Petit équipement Matériel informatique, logiciels de traitement de données et bases de données	5000 euros
Documentation	1500 euros
Reprographie Impression couleurs et noir et blanc	500 euros
Frais de fonctionnement divers	2000 euros
Fournitures diverses	1000 euros

Total	10000 euros
--------------	--------------------

Frais de gestion	1100 euros
Participation demandée à la Région	28600 euros

Organismes co-financeurs et cofinancements (assurés et/ou prévus)

Outre les apports des établissements partenaires du projet : frais de personnel, locaux et matériel mis à disposition (locaux, bureaux, téléphone, ressources de bibliothèque, etc). Des contrats de co-financement seront proposés à L'ANR (agence nationale de la recherche) et à la MSH (maison de sciences de l'homme) Paris Nord.